



Non respect du delais de livraison d'un bien immobilier

Par **yahi**, le **09/09/2008** à **20:28**

Comment faire valoir mes droits lorsqu'un promoteur immobilier n'a pas respecté le délais de livraison d'un bien immobilier en état futur d'achèvement?
Ce délais est bien indiqué dans l'acte authentique notarié.